

## INSTITUT D'ETUDES JUDICIAIRES D'AIX-EN-PROVENCE

### EXAMEN D'ACCES AU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE D'AVOCATS

SESSION 2014

**18 septembre 2014**

9H A 12H - Amphi. MONTPERRIN

3<sup>ème</sup> EPREUVE ECRITE DE CARACTERE PRATIQUE

### PROCEDURES COLLECTIVES ET SURETES

La Société FRUIT'AIX est une SARL qui exploite un petit supermarché et emploie une quinzaine de salariés. Monsieur PIERRE est gérant et associé de la société.

La Société FRUIT'AIX est locataire de la SCI PIRO, propriétaire du local où le supermarché est exploité au terme d'un bail commercial consenti depuis de nombreuses années et renouvelé sans aucune indexation.

La SCI PIRO a pour seuls associés, Monsieur PIERRE et son épouse, avec laquelle il est marié sous le régime de la séparation de biens.

La Société FRUIT'AIX a emprunté à la banque DUVAL une somme de 250.000 € pour effectuer des travaux d'embellissement pharaonique du supermarché. Pour autant le loyer n'a fait l'objet d'aucun aménagement ou réduction malgré les travaux effectués.

En garantie du prêt la Banque DUVAL a sollicité l'engagement de caution de la SCI PIRO à hauteur de la totalité du prêt.

Parallèlement, il y a deux mois, Monsieur PIERRE en sa qualité de gérant de FRUIT'AIX a signé avec la Société GRAND FROID un contrat de location et d'entretien concernant le matériel frigorifique du supermarché ; ce matériel doit être prochainement livré. Toutefois, l'acompte promis n'a pas été versé.

Malgré ses travaux d'embellissement, la clientèle n'est pas au rendez-vous et la Société FRUIT'AIX rencontre des difficultés financières.

Le tribunal de Commerce d'AIX EN PROVENCE, sur assignation de l'URSSAF, ouvre une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de la Société FRUIT'AIX et désigne Maître ARTURO comme mandataire et Maître DAMIEN comme administrateur.

Monsieur PIERRE vient vous consulter pour vous soumettre plusieurs problèmes :

- tout d'abord, Monsieur PIERRE vient de recevoir une correspondance de la Société GRAND FROID qui menace de ne pas livrer le matériel : il vous interroge pour avoir votre avis sur la possibilité pour lui d'obtenir la livraison du matériel.
- Par ailleurs, Monsieur PIERRE vient de recevoir pour le compte de la SCI PIRO une assignation délivrée par le mandataire en extension de procédure basée sur le fait que FRUIT'AIX n'a pas payé de loyers depuis plus de deux ans ; en l'état des éléments dont vous avez connaissance, Monsieur PIERRE vous sollicite pour savoir si cette procédure a des chances d'aboutir.
- Monsieur PIERRE vient également de recevoir pour le compte de SCI PIRO une dénonce d'inscription d'hypothèque judiciaire provisoire prise par la Banque DUVAL sur le bien appartenant à la SCI et sur le fondement de l'engagement de caution : Monsieur PIERRE veut savoir si la Banque DUVAL a le droit d'engager cette action et s'il est possible de contester l'engagement de caution régularisé par la SCI.
- Enfin, Monsieur PIERRE prend conscience qu'il a nié la situation financière de la société et est très angoissé à l'idée qu'on puisse lui reprocher de ne pas avoir déposé le bilan plus tôt : est-ce que ses craintes sont justifiées ?